

Bureau du 13 septembre 2004

Décision n° B-2004-2465

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Avenue Sidoine Apollinaire - Construction d'un bâtiment comprenant un logement de gardien et des locaux pour les agents d'entretien de la voie publique - Lot n° 1 terrassement, gros oeuvre, voirie et réseaux divers - Avenant n° 1**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2074 en date du 9 février 2004, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour la construction d'un bâtiment comprenant un logement de gardien et des locaux pour les agents d'entretien de la voie publique - lot n° 1 - terrassement, gros oeuvre, voirie et réseaux divers. Ce marché a été notifié sous le numéro 040384W le 30 mars 2004 à l'entreprise SA Paillasseur frères pour un montant de 136 249,90 € HT, soit 162 954,88 € TTC.

Après la conclusion du marché, la Compagnie générale des eaux a demandé des travaux d'agrandissement pour le regard d'eau à la suite du rajout de disconnecteurs sur le réseau.

Par ailleurs, la découverte d'un sous-sol de mauvaise qualité et d'une voie de grue en béton nécessite des travaux supplémentaires de terrassement pleine masse et de démolition de la voie de grue.

Conformément aux dispositions de l'article 12 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) pour les travaux communautaires, l'estimation du prix de ces travaux non prévus est élaborée à partir des éléments de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) du marché initial. Sur ces bases, le montant de l'avenant se décomposerait comme suit :

	Objet	Quantité (en mètre cube)	Prix unitaire (en € HT)	Prix total (en € HT)
1 a	terrassements pleine masse supplémentaires	1 341,22	3,81	5 110,05
1 b	chargement des terres et évacuation supplémentaires	1 030,84	8,38	8 638,44
1 c	suppression du remblai d'apport murs enterrés prévu au marché			- 2 384,66
2	regard branchement d'eau suivant devis			3 042,00

2	déduction du regard prévu au marché			- 1 219,59
3	démolition d'une voie de grue comprenant : démolition à la pelle mécanique (49 ml section 0,40 x 0,50)	10,00	52,00	520,00
3	chargement et évacuation à la décharge classe 3 (foisonnement 40 %)	14,00	70,00	980,00
total plus-value générale				14 687,16
TVA 19,60 %				2 878,68
total plus-value TTC				17 565,84

Cet avenant n° 1 d'un montant de 14 687,16 € HT, soit 17 565,68 € TTC, porterait le montant total du marché à 150 937,06 € HT, soit 180 520,72 € TTC, soit une augmentation de 10,78 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, le 30 juillet 2004, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant sus-visé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit avenant n° 1 ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2004-2074 en date du 9 février 2004 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 30 juillet 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 040384W conclu avec l'entreprise SA Paillasseur frères pour le lot n° 1 -terrassement, gros oeuvre, voirie et réseaux divers- des travaux de construction d'un bâtiment comprenant un logement de gardien et des locaux pour les agents d'entretien de la voie publique avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9°.

Cet avenant d'un montant de 14 687,16 € HT, soit 17 565,68 € TTC porte le montant total du marché à 150 937,06 € HT, soit 180 520,72 € TTC.

2° - Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 et a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 3 811 000 €.

3° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 231 580 - fonction 812 - opération n° 0550.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,